

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

**Commune de Montrond le Château (Doubs)**  
**Conseil Municipal**  
**du lundi 18 mai 2015**  
**Séance ordinaire**

L'an deux mille quinze, le dix-huit mai à vingt heures, le Conseil Municipal de Montrond le Château s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Madame Dominique GIRARDIER, Maire.

Présents :

Mmes DOS SANTOS Aline, Blandine GAILLARD, GIRARDIER Dominique, JECHOUX Marielle, LIDOINE Christelle, PIGUET Colette,  
Mrs BERNARD Gilles, CLERC Thierry, COLA Bernard, EUVRARD Daniel, FOURQUET Luc,  
M. GRESSIER Jean-François, LIDOINE Xavier, PERRIN Pascal.

Absent(e) : Mme ANTONI Marie-José

Délégation de pouvoir : Néant

Un scrutin a eu lieu, M. Jean-François GRESSIER ayant obtenu la majorité des suffrages, a été nommé(e) pour remplir les fonctions de **secrétaire** conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le procès verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Mme la Présidente a déclaré la séance ouverte et a exposé ce qui suit :

1° BBCI : avis sur installation classée à Villers-sous-Montrond.

2° URBANISME :

- maison individuelle M. et Mme BOULLANGER,
- création d'une fenêtre M. Christophe CHIEUX.

3° ENTRETIEN VOIRIES: Etude devis,

4° TERRAIN DE JEUX : étude devis pour divers équipements,

5° ÉLEVAGE DU GUÉ : acquisition terrain « Au Plein »,

6° Communications diverses

**1° Enquête publique BBCI**

La société BBCI a déposé en Préfecture un dossier d'autorisation pour l'exploitation, sur la commune de VILLERS-SOUS-MONTROND, d'une installation :

- de préparation et de stockage de combustible,
  - de production d'énergie par cogénération,
  - de séchage/déshydratation de biomasse.

S'agissant d'une installation classée pour la protection de l'environnement soumise à autorisation préalable et compte tenu du fait que la commune de MONTROND-LE-CHATEAU est comprise dans un rayon de 3 km, le Conseil Municipal est appelé à donner son avis sur cette demande.

Considérant que l'installation revêt certains dangers quant à la sécurité, la tranquillité et la santé publique (pollution de l'air par les rejets de toxines et de furanes, pollution routière) et compte tenu du déficit en terme de communication au grand public et de démonstration d'absence de danger, le Conseil Municipal émet un **avis défavorable** par 13 voix contre et 1 abstention.

## **2° URBANISME**

Le conseil municipal prend connaissance de :

- la demande de permis de construire présentée par M et Mme Christophe BOULLANGER (construction maison individuelle) qui a été transmise avec avis favorable du Maire.

- des déclarations préalables de travaux, transmises avec avis favorable du Maire, présentées par :

\* M. Christophe CHIEUX : création d'une fenêtre

\* M. Bernard COLA : rénovation de façades

## **3° ENTRETIEN VOIRIES 2015**

Le Maire expose les travaux à réaliser sur les voiries communales (balayage avec aspirateur dans toute la commune, rebouchage des trous, traitement de faïences route de Malbrans, purge des nids de poule rue du Tilleul) et communique le montant des propositions faites par trois entreprises :

- GP Routes sise à Dournon : 4 177,20 € TTC
- SARL Pusard sise à Gonsans : 5 340 € TTC
- TP Bonnefoy sise à Saône : 7 918,72 € TTC

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des membres présents, de confier l'exécution des travaux pour un montant de 3481,00 € HT soit un montant total de 4 177,20 € TTC à l'entreprise GP Routes.

## **4° TERRAIN DE JEUX**

Le filet pare-ballon du terrain de jeux ainsi que les filets des cages de handball étant devenu vétustes, le conseil municipal a décidé de les remplacer. Des devis auprès d'équipementiers ont été demandés.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des membres présents, de valider le devis de la société COMAT & VALCO en date du 16/04/2015 pour un montant de 868,80 € TTC.

## **5° ÉLEVAGE DU GUÉ**

Mme Anna PETERLÉ propose d'acquérir des terrains communaux utiles au développement de son exploitation.

Le conseil municipal émet un avis sur les parcelles suivantes :

- ZH n° 82 a et b « Au Plein » : avis favorable
- ZH n°198 « Au Plein » (partie) : avis défavorable
- B n°116 « Au Plein » (partie) : avis défavorable sous réserve que la parcelle actuellement louée soit rendue libre de toute occupation (carcasses camions et autres encombrants).

Mme le Maire prendra contact prochainement avec Mme PETERLE Anna quant aux formalités concernant l'acquisition de la parcelle ZH 82 a et b.

## **6° ONF : destination des coupes de l'exercice 2015-2016**

Sur proposition de l'ONF en charge de la gestion de la forêt, le Conseil municipal est appelé à délibérer sur la destination des produits issus des coupes de bois réglées, des coupes non réglées des parcelles 38, 39.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des présents, décide de vendre aux adjudications générales les coupes et les produits de coupes des parcelles comme suit :

	<b>En futaie affouagère Bois façonnés Vente bord route</b>
	38, 39
<b>Feuillus</b>	Découpes : <input checked="" type="checkbox"/> standard : autres essences <input checked="" type="checkbox"/> aux hauteurs indiquées sur les fûts : Hêtre

## **7° COMMUNICATIONS DIVERSES**

### 1 - Illuminations de Noël :

Le conseil municipal retient le devis de l'entreprise AECE à savoir :

- Location 3 décors : 226,80 € TTC,
- Acquisition divers motifs : 866,401 € TTC,
- Location nacelle : 288 € TTC.

### 2 - Journée du Patrimoine :

Le conseil municipal accepte la proposition de M. Hervé PERTON d'organiser une visite guidée des ruines du château lors de la journée du patrimoine en septembre prochain. La Commission « Cadre de Vie » se réunira le 28/05/2015 à 20 h 30 afin de fixer les modalités pratiques de cette organisation.

### 3 - Fête de la musique :

Elle aura lieu le vendredi 19 juin 2015. Des précisions seront apportées ultérieurement.

### 4 - Rénovation appartement communal Grande Rue :

La dépose d'une baignoire et la pose d'une douche seront effectuées par l'entreprise DECREUSE Frères pour un montant de 1 563,65 € TTC.

### 5 - Parcours pédestre de l'association PANI :

L'association demande l'autorisation d'installer pour la durée du rallye, 2 stands de jeux aux Orçons et aux Essarts. Avis favorable.

### 6- Correspondances administrés

Le conseil municipal a bien pris note du :

- courrier de réclamation concernant l'intégration d'une partie de parcelle en zone constructible et maintient sa position d'avis défavorable.
- courrier refusant un emplacement réservé sur une parcelle en zone U. Le Conseil maintient sa position.

### 7 - Fondation du Patrimoine

A ce jour, le montant des dons s'élève à 4830 €.

## 8 - Vandalisme

Un acte de vandalisme (poteau électrique sectionné et arbre abattu sur une ligne électrique) a été commis dans la nuit du 04 au 05 mai 2015 au chemin rural dit « de Chenecey » occasionnant des coupures de courant le mardi 5 mai pour l'exécution des travaux. ERDF a déposé plainte.

**Prochaine réunion le lundi 15 juin à 20 h 00**

La séance est levée à 23 h 20.

Le Maire  
Dominique GIRARDIER

<b>Numéro de délibération</b>	<b>Objet</b>
DCM n° 15-05-01	Enquête publique – Demande d'autorisation présentée par la société BBCI
DCM n° 15-05-02	Rebouchage trous voiries communales
DCM n° 15-05-03	Achat matériel – terrain de jeux
DCM n° 15-05-04	Destination des coupes de l'exercice 2015-2016
DCM n° 15-05-05	Décision acquisition terrain Route de Malbrans

<b>Conseillers</b>	<b>Signature</b>	<b>Conseillers</b>	<b>Signature</b>
ANTONI Marie-José	Absente	GIRARDIER Dominique	
BERNARD Gilles		GRESSIER J-François	
CLERC Thierry		JECHOUX Marielle	
COLA Bernard		LIDOINE Christelle	
DOS SANTOS Aline		LIDOINE Xavier	
EUVRARD Daniel		PERRIN Pascal	
FOURQUET Luc		PIGUET Colette	
GAILLARD Blandine			